

**COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SAULDRE**  
**41 300**



**RAPPORT ANNUEL  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ  
DES SERVICES DE L'EAU POTABLE  
ET DE L'ASSAINISSEMENT**

**EXERCICE 2020**

## SOMMAIRE

Synthèse générale

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES SERVICES**

- SERVICE D'EAU POTABLE
  - Caractéristiques générales du service
  - Les ressources en eau
  - Population et branchements
  - Volumes produits
  - Distribution
  - Analyses effectuées et principaux résultats
  
- SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES
  - Caractéristiques générales du service
  - Performance du réseau

### **LE PRIX DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

- Les différentes composantes du prix de l'eau potable et de l'assainissement
- Répartition des recettes par le bénéficiaire
- Les différentes modalités de facturation
  - Service de distribution de l'eau potable
  - Service d'assainissement
- Analyse comparée de deux factures
- Eléments financiers du service
  - Service de distribution de l'eau potable
  - Service d'assainissement

## SYNTHÈSE GÉNÉRALE

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 73 de la loi N° 95-101 du 2/02/1995 relative à la protection de l'environnement) confie aux exécutifs des collectivités qui interviennent dans l'organisation des services publics de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées, la mission de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau et de collecte et traitement des eaux usées.

Ce rapport est conçu pour informer l'assemblée délibérante et les usagers, à l'occasion de cette innovation dans le domaine de la gestion des services locaux.

### Présentation générale des services

Les services sont entièrement sous régie communale.

Un contrat de prestation de service a été signé avec la société VEOLIA pour une assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement.

#### Service Eau :

Le forage d'exploitation pour l'alimentation en eau potable de la commune a été réalisé en 2007 par les entreprises MARTEAU et BARDIN. Sa profondeur est de 320,00 M/sol.

La construction de la station déferrisation/démanganisation a eu lieu 2009/2010. Les travaux ont été réalisés par la SEIT et CLEMENT TP.

Des travaux de réhabilitation de la cuve du château d'eau ont été réalisés 2013/2014. Ces travaux ont été exécutés par la société ETANDEX.

Le réseau est équipé de 7 compteurs sectoriels.

L'étude patrimoniale sur le réseau eau est terminée.

La canalisation du chemin de la Boule aux Cailloux a été changée suite à la présence de CVM.

L'interconnexion du réseau avec la commune de Souesmes est en cours.

#### Service Assainissement :

Une nouvelle station de traitement par lits à macrophytes a été réalisée par les entreprises GUILLON et HABERT. Elle a été achevée en Juillet 2008 (capacité nominale : 1200 équivalent habitant – 180 m<sup>3</sup>/j).

Le schéma directeur concernant le réseau assainissement est toujours en cours.

### Prix total de l'eau

Indication du prix pour une consommation annuelle de 100 M3 Ø 20

Année 2020 :

100 M3 x 1,95 € (voir détail p11)	=	195,00 €
Abt Ø 20	=	22,50 €
Agence de Bassin 0,230 x 100	=	23,00 €
Taxe assainissement 1,16 x 100	=	116,00 €
(voir détail p12)		
Abt assainissement	=	13,90 €
Redevance modernisation		
des réseaux 0,150 x 100	=	<u>15,00 €</u>
		385,40 €



Soit 3,85 € le M3

## **Caractéristiques générales du service**

### Le territoire

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire de la commune ainsi que sur Souesmes (5 abonnés), sur Nouan (1 abonné) et sur le département du Cher (7 abonnés). Le réseau a une longueur d'environ 40 km.

Ce service recouvre plusieurs activités : la production, c'est-à-dire le captage de l'eau, le traitement et la distribution aux usagers.

### Le mode de gestion

Un contrat de prestation de service a été signé avec la société VEOLIA pour l'assistance à l'exploitation du service. La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) effectue des prélèvements réguliers au château d'eau mais également en des points différents sur le réseau.

### Les installations

Les 2 pompes à l'intérieur du forage sont situées à 80 M, leur débit est de 40 M<sup>3</sup>/H, bridées pour le moment à 25 M<sup>3</sup>/H.

L'installation est également constituée d'une station de déferrisation-filtration-démanganisation, d'un poste de chloration et une cuve de stockage de 350 M<sup>3</sup>.

### L'exploitation du service

L'entretien, la vérification et le fonctionnement continu des installations sont assurés par le prestataire de services.

Des sociétés spécialisées peuvent également intervenir pour certains travaux .



## LES RESSOURCES EN EAU

### Les ressources

Les ressources en eau proviennent d'eaux souterraines et d'eaux de nappes.

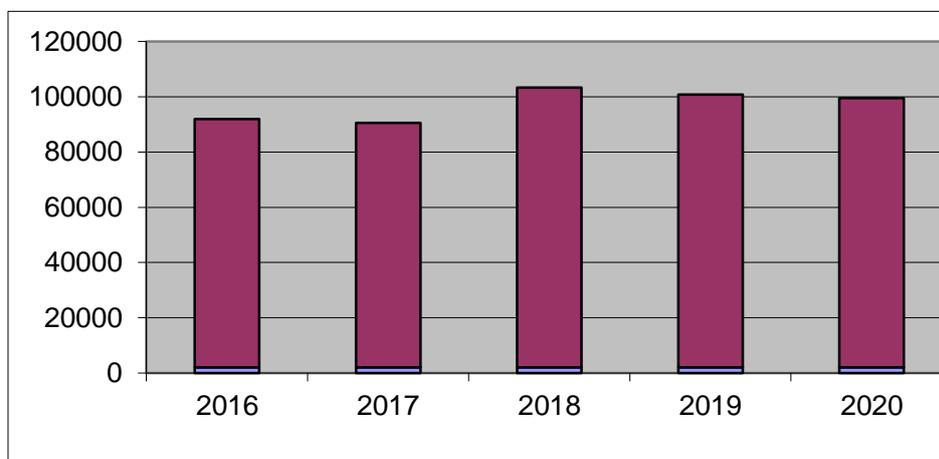
### Volumes prélevés

On distingue le volume prélevé sur l'année et le volume maximal prélevé sur une journée.

Le volume prélevé sur l'année décrit la situation moyenne.

Le volume maximal prélevé sur une journée correspond à la journée de pointe de l'année.

### Prélèvements annuels par ressources (en M3 par an)

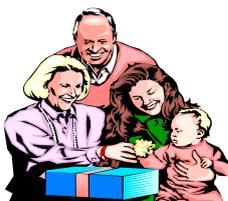


### Volume maximal prélevé

En 2020, le 13 août a été la journée de pointe de l'année avec 889 M3.

### La population

La population indiquée est celle relevée lors du dernier recensement de l'INSEE en 2020 soit 707 habitants.



### Les branchements

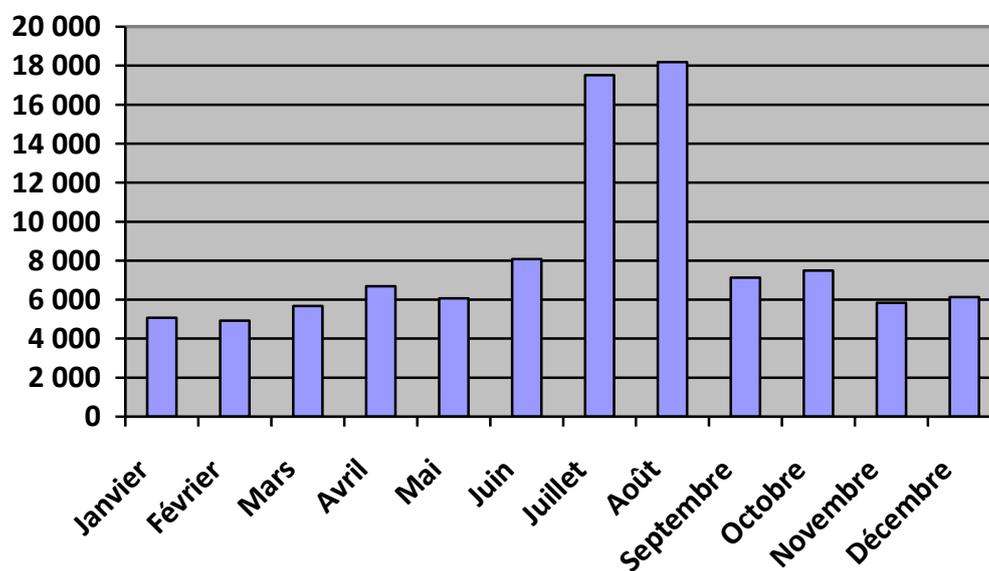
Le nombre de branchements sur le réseau est de 543.

On distingue les branchements domestiques et les non-domestiques.

## VOLUMES PRODUITS

Il s'agit du volume produit par la collectivité par ses moyens propres, c'est-à-dire le volume prélevé et traité par elle.

	M3 produits
Janvier	5 760
Février	5 318
Mars	5 073
Avril	7 437
Mai	7 133
Juin	9 720
Juillet	14 782
Août	17 850
Septembre	8 205
Octobre	5 210
Novembre	5 400
Décembre	5 691
<b>TOTAL de l'année 2020</b>	<b>97 579</b>



## ANALYSES EFFECTUÉES ET PRINCIPAUX RÉSULTATS

### Analyses effectuées

Il s'agit de l'ensemble des analyses réalisées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au cours de l'année.

En 2020, 13 analyses ont été effectuées : 4 à la station de pompage et 9 sur le réseau.

### Résultats d'analyses

On distingue deux paramètres :  
- micro-biologique,  
- physico-chimique.



L'exemple ci-dessous correspond à l'analyse réalisée le 09 juillet 2020 au château d'eau.

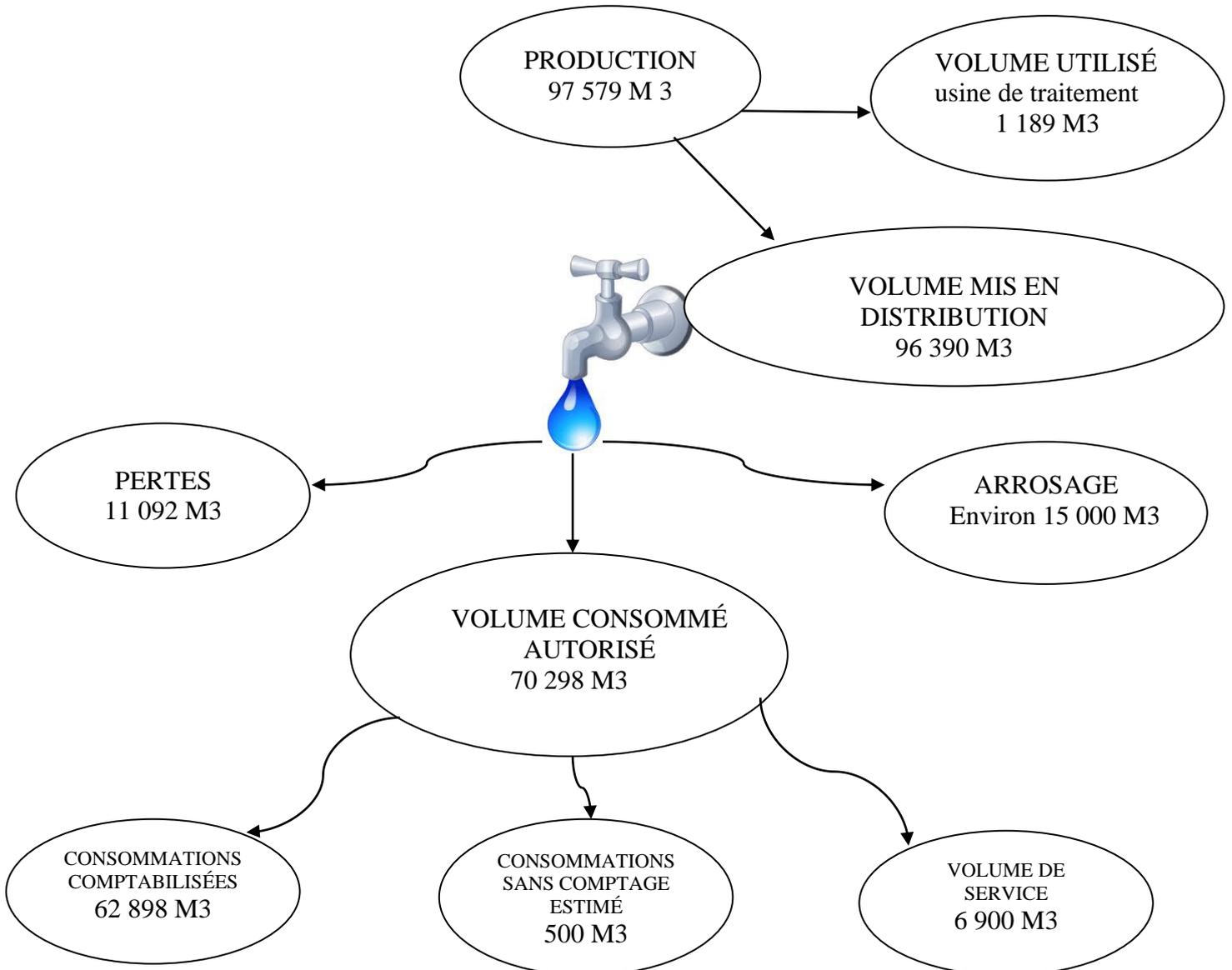
**Conclusion sanitaire : Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.**

	Résultats	Unité
Température	22	Degrés Celsius
Turbidité	0.15	Unités NFU
pH	7.6	Unités pH à 20°C
Fer total	<10	µg/l
Conductivité à 25°C	335	µS/cm
Ammonium (en NH <sub>4</sub> )	<0,05	mg/l
Entérocoques	<1	n/100 ml

## DISTRIBUTION

### Volumes distribués

Il s'agit des volumes délivrés à des usagers à l'intérieur du territoire de la collectivité.



## Caractéristiques générales du service

### Le territoire

L'activité de collecte et de traitement des eaux usées est assurée dans l'agglomération.

### Le mode de gestion

Un contrat de prestation de service a été signé avec la société VEOLIA pour l'assistance à l'exploitation du service. Le laboratoire régional de Blois effectue des visites périodiques afin d'en vérifier la bonne tenue.

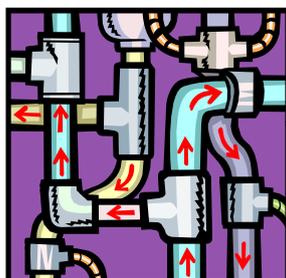
### Les installations

Il s'agit d'une unité de traitement par lits à macrophytes dont les travaux se sont terminés en juillet 2008.

Les effluents de sortie sont régulièrement de bonne qualité.

### L'exploitation du service

L'exploitation, la vérification et le fonctionnement continu des installations sont assurés par le prestataire de services. Le rapport annuel de la SATESE montre une installation très satisfaisante dans ses résultats.



## Performances du réseau

### Station – Filtre à macrophytes

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Pluviométrie (mm)	51.2	90.5	57.1	40.8	55.8	62.4
Effluents traités (M3/j)	565	722	401	289	226	73
Energie consommée (Kwh/j)	43.7	51.6	70.2	26.9	19.3	12.8

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Pluviométrie (mm)	9.3	40.5	52.7	150	17.2	118
Effluents traités (M3/j)	134	119	122	230	197	453
Energie consommée (Kwh/j)	11.8	12.7	12.7	21.5	20.5	35

	TOTAL	MOYEN
Pluviométrie (mm)	745	-
Boues extraites (kg MS)	-	294
Energie consommée (Kwh/j)	-	28.2

### Conclusions :

Un schéma directeur d'assainissement a été lancé en 2020. Cette étude a déjà permis d'estimer les apports d'eaux claires parasites en nappe haute à environ 450 m<sup>3</sup>/j. Les phases 3 et 4 de l'étude devront permettre de localiser ces apports, et d'établir un programme de travaux hiérarchisés pour les réduire.

En moyenne sur l'année, la station a reçu un débit de 294 m<sup>3</sup>/j, soit 60% de la capacité nominale de la station en temps de pluie. On constate de fortes disparités entre les débits moyens traités (février : 722 m<sup>3</sup>/j et juin : 73 m<sup>3</sup>/j), démontrant bien l'impact des ECPP.

Néanmoins, la filière de traitement semble bien accepter ces différences de charge hydraulique.

La charge organique moyenne reçue correspond à environ 35% de la capacité nominale de la station. Elle est faible au regard du nombre théorique d'habitants raccordés. La charge azotée reçue semble plus cohérente.

Au vu de la faible charge organique reçue, et afin de stabiliser une couche de boues, le premier étage ne fonctionne qu'avec 4 lits depuis plusieurs années.

L'ensemble des lits est colonisé par des orties. Malgré plusieurs tentatives d'élimination, ces adventices sont toujours présentes.

Les joints des murets sont fortement dégradés, et nécessiteraient d'être refaits.

Malgré des débits surfaciques un peu faibles sur les filtres, et des lames d'eau inférieures à 2 cm par bâchée, le fonctionnement des filtres à sable est satisfaisant.

Les eaux de sortie sont régulièrement de bonne qualité avec une nitrification complète de l'effluent.

Lors des bilans 24 heures, les rendements épuratoires étaient satisfaisants, et les eaux de sortie respectaient les normes prescrites par l'arrêté de rejet de la station.

L'exploitation et l'entretien de la station sont très satisfaisants.

Enfin, le trop-plein du poste, situé dans le regard en amont de la station, doit être équipé afin d'estimer les débits rejetés directement vers le milieu récepteur. Ces travaux sont susceptibles d'être aidés à hauteur de 80% jusqu'en 2021 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

<p><b>LE PRIX DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES</b></p>
--

**LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES DU PRIX DE LA DISTRIBUTION D'EAU  
POTABLE ET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

**Service de la distribution d'eau potable**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, les différents éléments relatifs au prix de la distribution d'eau potable sont :

Prix au M3 :

1 à 150 M3 :	1,95 €
150 à 3 000 M3 :	1,24 €
Au-delà de 3 000 M3 :	0,63 €

1,95 € =	Energie électrique	0,155
	Téléphone – PTT	0,006
	Produit d'entretien	0,130
	M.O. de fonctionnement	0,215
	Entretien du matériel	0,142
	Analyses	0,031
	Provision pour entretien	0,040
	Emprunts	0,268
	Amortissements	0,659
	Taxe de prélèvement	0,309
	Provision pour remise en état des infrastructures	-
		-----
		1,95 €

LE PRIX DES SERVICES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES
---

**Service de la collecte et du traitement des eaux usées :**

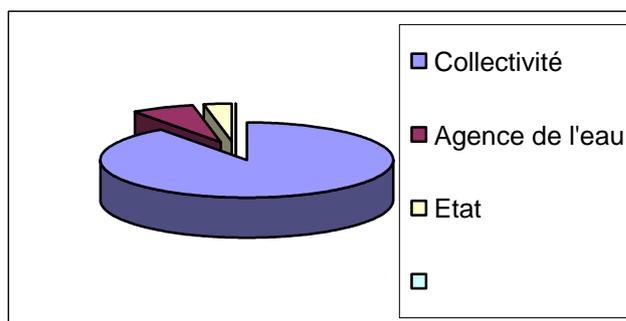
Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020, le prix du service de la collecte et du traitement des eaux usées comprend les éléments suivants :

<u>Prix au M3 :</u>	1,16 €
Electricité	0,069
Téléphone – PTT	0,005
Produits d'entretien	0,003
Entretien du matériel	0,072
M.O. de fonctionnement	0,126
Emprunts	0,268
Amortissements	0,513
Participation SATESE + taxe de modernisation	<u>0,104</u>
	1,16 €



## RÉPARTITION DES RECETTES PAR BÉNÉFICIAIRE

### Répartition des recettes eau et collecte et traitement des eaux usées



COLLECTIVITE : 90 %

AGENCE DE L'EAU : 7 %

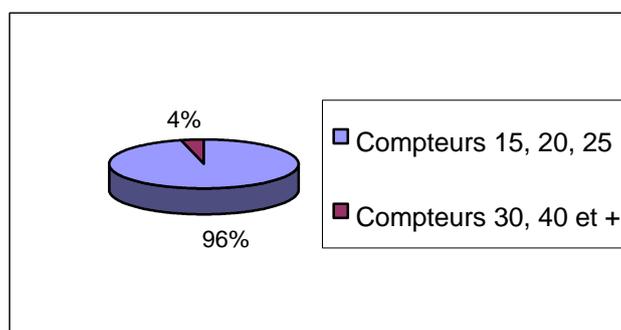
ETAT : 3 %

## LES DIFFÉRENTES MODALITÉS DE FACTURATION

### Eau potable

Le prix de l'eau par M3 est fixé par délibération municipale chaque année ainsi que l'abonnement du compteur. Il convient de distinguer quatre types de compteurs :

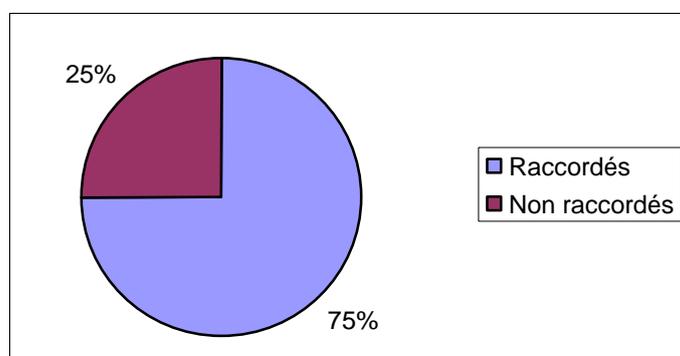
Compteur Ø 15, 20, 25 :	22,50 €
Compteur Ø 30 :	27,90 €
Compteur Ø 40 :	40,70 €
Compteur > Ø 40 :	58,00 €



### Services d'assainissement

Le prix du M3 assaini est fixé par délibération municipale chaque année ainsi que l'abonnement au réseau d'assainissement. Au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 :

- 13,90 € l'abonnement.



ANALYSE COMPARÉE DE DEUX FACTURES DE 100 M3
---

L'encadré ci-dessous reconstitue le détail d'une facture théorique des services de distribution d'eau potable et de l'assainissement pour une consommation annuelle de 100 M3 avec un compteur de diamètre 20. Les chiffres indiqués sont ceux applicables au 1<sup>er</sup> janvier des deux années considérées.

	2019	2020
	en €	en €
<b>Service d'eau potable :</b>		
Consommation	195,00	195,00
Abonnement	22,50	22,50
<b>Taxes et redevances :</b>		
Agence de bassin Pollution	23,00	23,00
<b>Service d'assainissement :</b>		
Consommation	116,00	116,00
Abonnement	13,90	13,90
Redevance modernisation	15,00	15,00
<b>Total de la facture :</b>	<b>385,40</b>	<b>385,40</b>
<b>Prix ramené au M3 :</b>	<b>3,85</b>	<b>3,85</b>

## ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

### SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

#### Présentation des autres recettes d'exploitation du service

	Montants
Interventions diverses pour particuliers	11.00

#### Encours de la dette

ANNUITÉ TOTALE	ANNUITÉ CAPITAL	ANNUITÉ INTÉRÊTS
44 550.81	34 943.44	9 607.37

#### Travaux d'amélioration du service

NATURE	TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020	TRAVAUX BUDGÉTISÉS EN 2021
Etude patrimoniale	13 007.52	
CVM Boule aux cailloux	56 202.00	
Interconnexion	4 366.80	41 097.00
Assistance affermage	8 196.00	



## ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SERVICE

### SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

#### Présentation des autres recettes d'exploitation du service

	Montants
Interventions diverses pour particuliers	1 600.00

#### Encours de la dette

ANNUITÉ TOTALE	ANNUITÉ CAPITAL	ANNUITÉ INTÉRÊTS
23 124.33	9 662.34	13 461.99

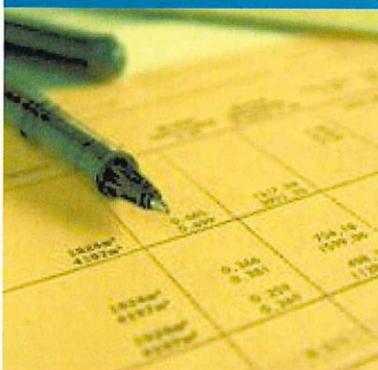
#### Travaux d'amélioration du service

NATURE	TRAVAUX RÉALISÉS EN 2020	TRAVAUX BUDGÉTISÉS EN 2021
Télérelève postes et station		28 181.00
Schéma directeur	25 617.00	26 959.00



Édition mars 2021  
CHIFFRES 2020

# L'agence de l'eau vous informe



## POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m<sup>3</sup>. Pour un foyer consommant 120 m<sup>3</sup> par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur [www.services.eafrance.fr](http://www.services.eafrance.fr)



## NOTE D'INFORMATION

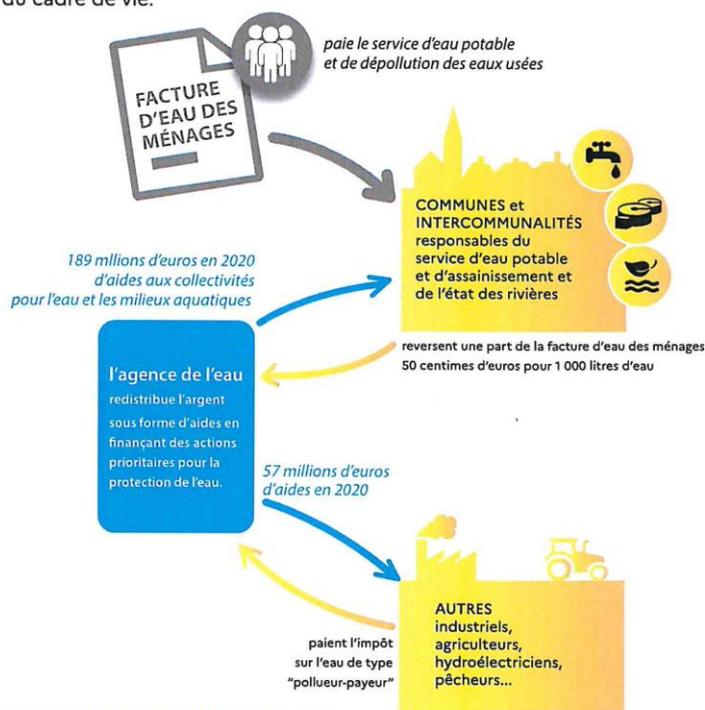
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Rapport annuel du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
Ed. mars 2021

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

1



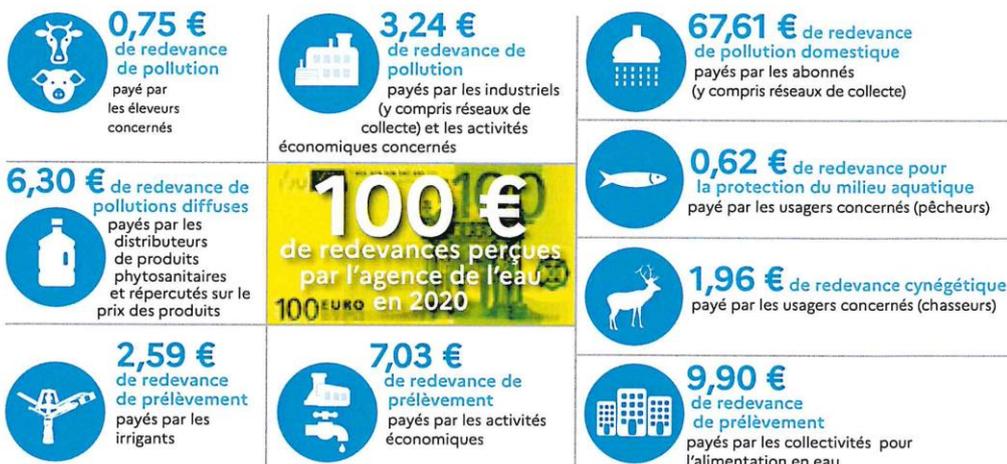
## D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

### recettes / redevances

#### Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



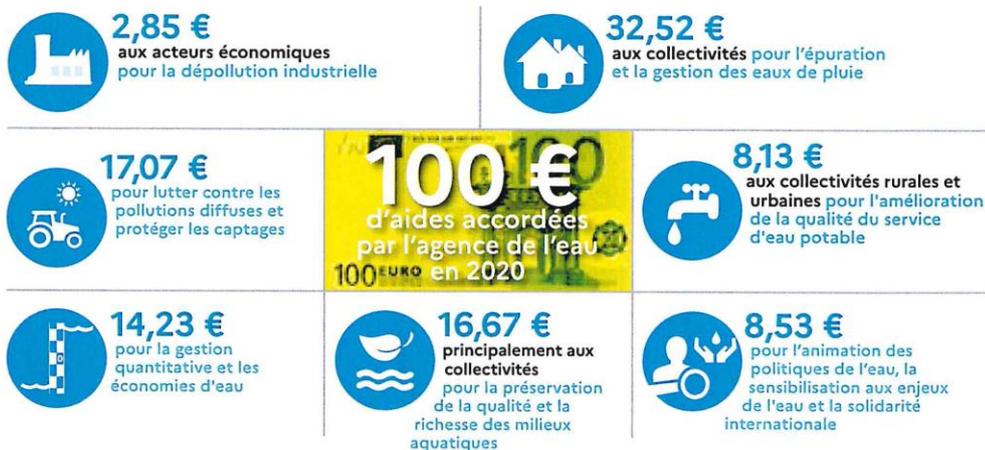
## À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

### interventions / aides

#### Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

## ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

### EN 2020...



\* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

### FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

> investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>

> investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>

> travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continuite>

### PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1<sup>er</sup> mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

